

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 D 01003 Numéro SIREN : 804 867 034 Nom ou dénomination : HOLDING A4 S
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2020 sous le numéro de dépôt 14717

«HOLDING A4 S»
Société Civile au capital de 50.000 euros
Siège social : 13 rue du Docteur Delacour 35000 RENNES
804 867 034 RCS RENNES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 22 JUIN 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT (2020)
Le 22 juin
A 17 Heures

Les associés de la HOLDING A4 S ci-dessus dénommée, société civile au capital de 50.000 euros, divisé en 5.000 parts sociales au nominal de dix euros (10 €) chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle au Cabinet Juris Domus à RENNES (35708) 14 C rue du Pâtis Tatelin, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Associés	Parts dans le capital	Présents Représentés	Absents
M. Daniel SOULARD	2.550	2.550	-
M. Guillaume SOULARD	2.450	2.450	-
TOTAL	5.000	5.000/5.000	/5.000

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel SOULARD, cogérant, en application de l'article R.223-23 du code de commerce et des dispositions statutaires.

Puis il rappelle que la présente assemblée a été réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- .../...
- **Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et suppléant**
- **Pouvoirs**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de Commerce
- les statuts de la société,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

05

Le Président donne lecture du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de Commerce d'une part et présente et commente les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 d'autre part.

Cette présentation terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DECISIONS

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et suppléant

L'assemblée générale prend acte que la société dépassait, à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2019, en additionnant le total du bilan, du chiffre d'affaires et des salariés des sociétés filiales et sous filiales, les seuils rendant obligatoires la nomination d'un commissaire aux comptes titulaire conformément aux articles L .823-2-2 – D223-27 et R227-1 du Code de commerce.

L'assemblée générale décide donc de nommer :

En qualité de commissaire aux comptes titulaire :

- **LE CABINET COMEXPERT**, Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 500.000 € ayant son siège social CENTRE D'AFFAIRES EDONIA BÂTIMENT E -35760 SAINT-GRÉGOIRE - 398 014 217 RCS RENNES.

En qualité de commissaire aux comptes suppléant :

- **LE CABINET BLV ASSOCIES**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 225.000 € ayant son siège social BP 54125 14 BOULEVARD DUMAINE DE LA JOSSERIE 35740 PACÉ - 487 752 248 R.C.S. RENNES

Et ce, pour une durée de trois exercices qui expirera à l'issue des décisions de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait du présent Procès-Verbal pour accomplir toutes formalités légales consécutives.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur Guillaume SOULARD
gérant

